

Réalisez sereinement
la réception de vos
maisons individuelles

MA RÉCEPTION DE TRAVAUX

by CONITY

00:00



NOTRE RAISON D'ÊTRE

ENRICHIR L'EXPÉRIENCE DE VOS
CLIENTS POUR AMÉLIORER
VOTRE QUOTIDIEN DE
CONSTRUCTEUR



New!

— MA RÉCEPTION DE TRAVAUX

by CONITY

Une marque qui parle à vos clients
et qui remplace le module DEPOSIT (V3)

Sécurité et sérénité pendant la réception (ou livraison) de vos travaux

Service dédié aux particuliers porteurs de projets de construction ou de rénovation de logements.

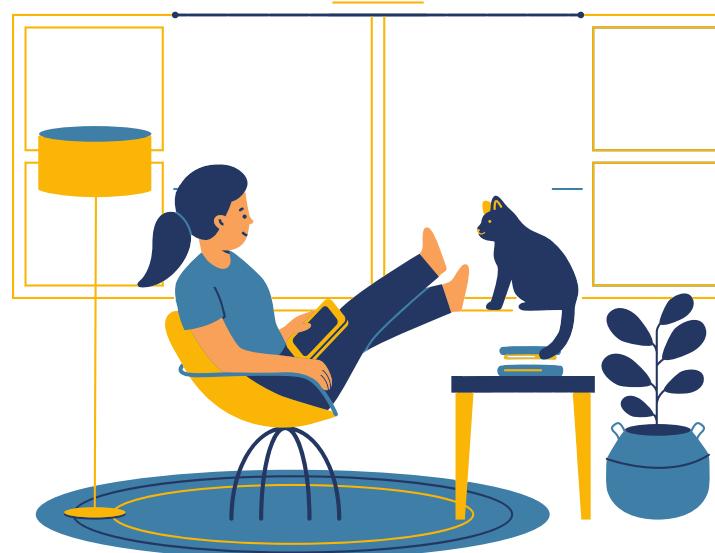
[Souscrire au service](#)



CONITY, tiers de confiance

CONITY se positionne comme **tiers de confiance** entre professionnels de la construction et particuliers, et propose des **solutions digitales** dédiées à améliorer l'expérience des porteurs de projets de construction ou de rénovation de logements.

Retrouvez plus d'infos sur conity.fr.



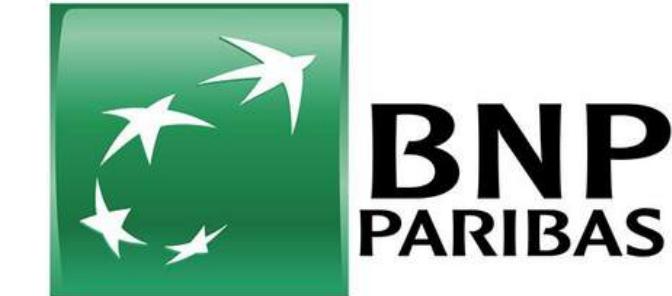
Chaque année, les solutions proposées par CONITY sont adoptées par plus de **4000 acquéreurs** de maisons individuelles partout en France.

CONITY, agent d'établissement de paiement

Autorisé à ouvrir des comptes bancaires de consignation



CONITY a validé son statut d'agent d'établissement de paiement auprès de l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) en partenariat avec le service LemonWay, établissement de paiement agréé de la banque **BNP Paribas** (numéro d'agrément : 16568).



Qu'impose la réglementation ?

Aux constructeurs de maisons individuelles

- 1 Dans le cadre d'un contrat de construction de maison individuelle (encadré par la loi n° 90-1129 du 19 décembre 1990), la réglementation **impose au constructeur de remettre les clefs de la maison** au client le jour de la réception.
- 2 La réglementation **interdit au constructeur de récupérer un chèque** le jour de la réception (équivalent à un acompte) même en absence de réserves.
- 3 La réglementation **oblige le constructeur à encaisser le dernier appel de fonds à minima 8 jours** après la date de la réception des travaux (date de signature du Procès-Verbal de réception).

Avec Ma réception de travaux, votre réception de travaux en 4 étapes

ÉTAPE 1

Création d'un espace d'aide à la réception en ligne (au moment de la visite préalable à la réception)

Vous ouvrez un espace d'aide à la réception à votre client, vous proposez une ou plusieurs dates de réception, votre client complète ses informations personnelles, signe son mandat de prélèvement bancaire, et choisit sa date de réception de travaux.

ÉTAPE 2

Réception de la maison par le conducteur de travaux (ou autre représentant du constructeur)

Vous réalisez le rendez-vous de réception avec votre client, vous listez et chiffrerez les éventuels travaux à reprendre (réserves), vous signez le Procès-Verbal de réception en ligne.

ÉTAPE 3

Levée des éventuelles réserves (le cas échéant)

Votre client consulte la liste des éventuelles réserves dans son espace d'aide à la réception, et valide avec vous la levée des réserves une fois les travaux réalisés.

ÉTAPE 4

Récupération de votre appel de fonds

Le montant des réserves est consigné (en cas de réserve) et déconsigné à chaque levée de réserve, vous récupérez votre argent automatiquement et rapidement (8 jours après réception en l'absence de réserve).

Avantages MaRéceptionDeTravaux

Pour les constructeurs de maisons individuelles

Respect de la
réglementation



Sérénité pour vos
équipes travaux



Argument commercial
différenciant



Votre espace en ligne

Pour suivre vos procédures de réception et la levée des réserves

The screenshot displays the 'Ma Réception de Travaux' web application interface. At the top, there's a navigation bar with the logo 'MA RÉCEPTION DE TRAVAUX by CONITY'. On the right side of the header, there's a digital wallet section showing 'Votre porte-monnaie électronique 4 €' with a 'Transférer' button and an email link 'deposit@conity.fr'. Below the header, there's a search bar with a '+' icon and a 'Rechercher' button, followed by a sidebar menu with options like 'Nouvelle procédure de réception', 'PV de réception en ligne', 'Ajouter une réserve', and 'Ajouter un SAV'. The main content area shows a table titled 'Réceptions à venir' with columns: Clients, Date de réception proposée, Montant appel de fonds, Contrôle pièces d'identité, Ouverture de l'espace client, Signature du mandat, and Feu ré. There are three rows of data:

Clients	Date de réception proposée	Montant appel de fonds	Contrôle pièces d'identité	Ouverture de l'espace client	Signature du mandat	Feu ré
Lina Maret	A venir	2,00 €	NON	NON	NON	NON
Thomas JEANNE	A venir	6 790,00 €	NON	OUI	NON	NON
Quentin TUAILLON	A venir	7 890,00 €	OUI	OUI	OUI	OUI

At the bottom left, it says '3 résultat(s)'. At the bottom right, there are 'Précédent' and 'Suivant' buttons.

Qu'impose la réglementation ?

À vos clients, acquéreurs de maisons individuelles

Dans le cadre d'un contrat de construction de maison individuelle (encadré par la loi n° 90-1129 du 19 décembre 1990), le maître d'ouvrage **doit consigner le montant des réserves formulées à la réception** (au plus égale à 5% du prix convenu au contrat) sur un compte bancaire de consignation.



Avantages MaRéceptionDeTravaux

Pour vos clients

Sérénité au moment
de réceptionner



Sécurité et respect
de la réglementation

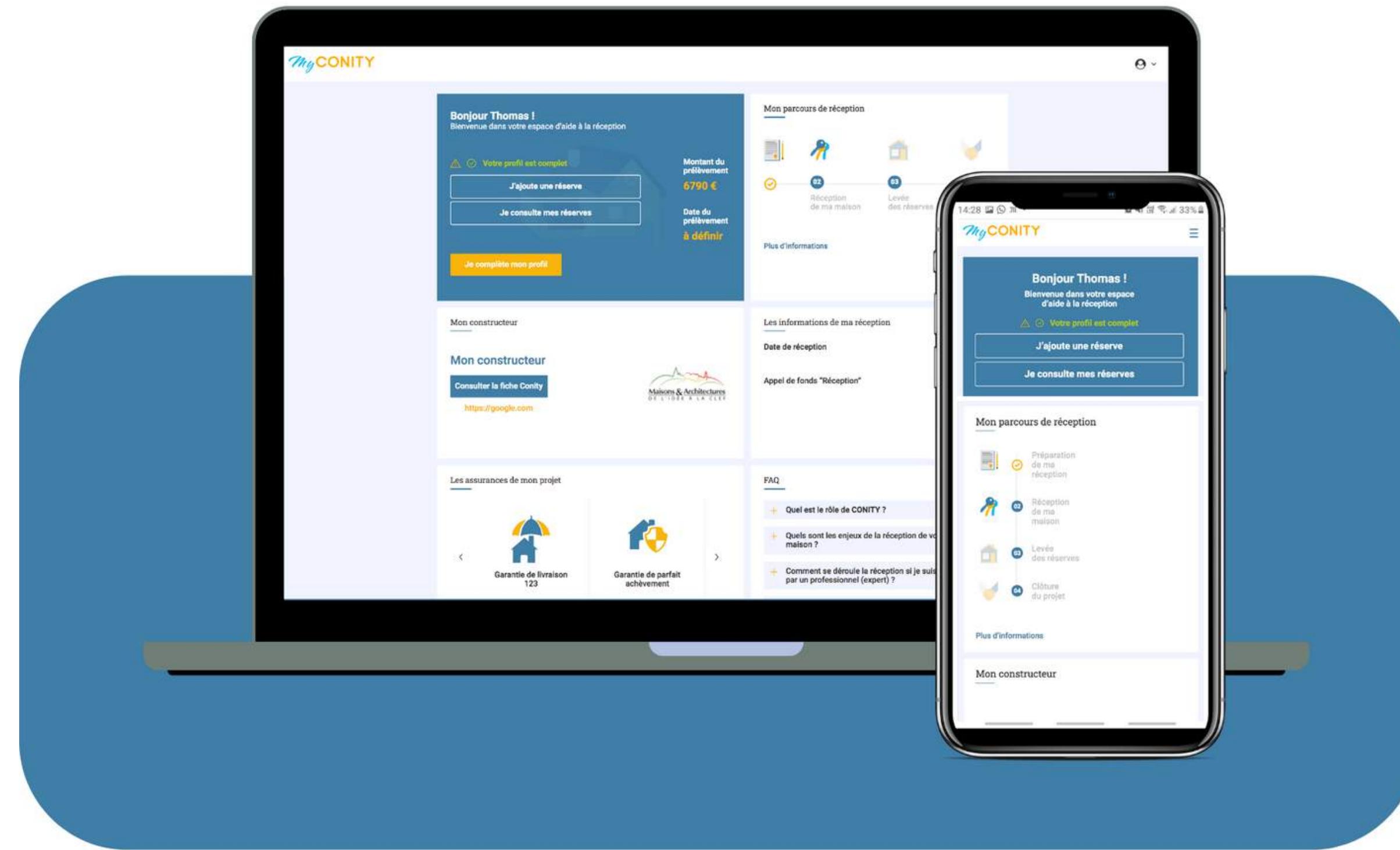


Simplicité
100% en ligne



L'espace d'aide à la réception de votre client

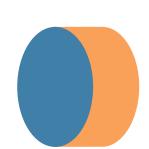
Pour suivre sa réception et lever facilement ses réserves



L'argument différenciant qu'il vous faut en 2022 !

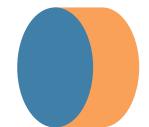


Fonctionnalités clefs



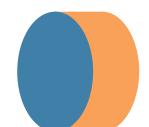
Ouverture automatique d'un compte bancaire de consignation

Démarches administratives simplifiées dès la première connexion de votre client



Signature du Procès-Verbal de réception en ligne

Conforme au règlement européen EIDAS



Prélèvement automatique et rapide du dernier appel de fonds

Contact direct avec les banques pour garantir la disponibilité des fonds



Suivi des réserves et des SAV

Chaque client a la possibilité de déposer une demande d'intervention depuis son espace en ligne

Une mise en place en 4 étapes pour les CMI

Avec l'aide de notre équipe dédiée

ÉTAPE 1

Pré-configuration de votre espace en ligne

Vous remplissez un formulaire en ligne pour préparer la configuration de votre espace MaRéceptionDeTravaux.

ÉTAPE 2

Démarches administratives auprès de notre partenaire bancaire

Nous récupérons l'ensemble des documents administratifs et juridiques nécessaires à la création de votre espace MaRéceptionDeTravaux.

ÉTAPE 3

Sensibilisation de vos équipes

Nous réalisons, avec vos équipes (futurs utilisateurs), une réunion de formation pour expliquer le fonctionnement de notre service MaRéceptionDeTravaux.

ÉTAPE 4

Accompagnement de notre service support

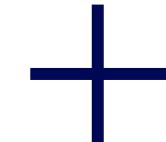
Vous pouvez ouvrir les premiers espaces d'aide à la réception à vos clients et suivre l'évolution des procédures dans votre espace MaRéceptionDeTravaux.

Tarif CMI

Pour les constructeurs de maisons individuelles

Forfait de
mise en place
-
490 € HT

Première année uniquement



Abonnement mensuel

Engagement minimum d'un an

149€ / mois

Jusqu'à 50 réceptions par an

194€ / mois

Jusqu'à 100 réceptions par an

290€ / mois

Jusqu'à 200 réceptions par an

Plus de 200 maisons par an

Sur devis



En cas de réserve
à la réception
**5% du montant
des réserves**

Tarif Acquéreur (BtoC)

Pour les particuliers (acquéreurs) en direct

Aide à la réception
d'une maison individuelle

170 € TTC

Forfait unique

Espace personnel en ligne
Consignation du montant des réserves
Suivi de la levée des réserves
Télé-expertise en cas de litige

Plus d'infos sur www.mareceptiondetravaux.fr

Accompagnement en cas de litige sur la levée d'une réserve

4 niveaux de traitement possibles



Niveau 1 - La médiation

Le service MaRéceptionDeTravaux de **CONITY** propose au constructeur et au client de trouver un terrain d'entente. Possibilité de signer un protocole d'accord.

Compris
dans
notre offre
de base



Niveau 2 - la téléexpertise

Le service MaRéceptionDeTravaux de **CONITY** propose de réaliser une téléexpertise (sur photographies et vidéos), en partenariat avec un réseau d'experts indépendants. Un rapport d'expertise en bonne et due forme est remis aux deux parties.



Niveau 3 - l'expertise in-situ

Les éléments visuels (photographies et vidéos) permettant une téléexpertise sont insuffisants. Le service MaRéceptionDeTravaux de **CONITY** mandate un expert indépendant pour réaliser une expertise in-situ. Un rapport d'expertise en bonne et due forme est remis aux deux parties.



Niveau 4 - l'expertise judiciaire

Le service MaRéceptionDeTravaux de **CONITY** conserve l'argent consigné pendant 1 an puis le place sur un compte de consignation auprès de la caisse des dépôts. Dans ce cas précis, vous pouvez récupérer l'argent consigné en faisant un recours en justice.





Pour nous joindre

Votre contact commercial privilégié

Thomas RAQUIN

06 77 18 09 21

thomas.raquin@conity.fr

Le service **Ma Réception De Travaux**
est joignable par mail et par téléphone

contact@mareceptiondetravaux.fr

01 84 80 50 80

Disponible du lundi au vendredi de
8h00 à 19h00

www.mareceptiondetravaux.fr